

NEW ZEALAND —
NEW CALEDONIA
JOINT COOPERATION PLAN

NOUVELLE-ZÉLANDE —
NOUVELLE-CALÉDONIE
PLAN CONJOINT DE
COOPÉRATION

2024 — 2027



This Joint Cooperation Plan acknowledges our 50 years of direct friendship and affirms our joint ambition to elevate our relationship to a new level of dialogue and cooperation in the years to come.

This Joint Cooperation Plan acknowledges our close geography, our longstanding friendship and people-to-people connections, the shared regional and international challenges we face, and our desire to work more closely together.

We acknowledge the relationship between New Zealand and France in terms of foreign affairs in the Pacific and the shared interests that it can represent for the cooperation between New Caledonia and New Zealand.

We acknowledge the importance of the

Ce Plan conjoint de coopération reconnaît nos 50 ans d'amitié directe et affirme notre ambition commune d'élever notre relation à un nouveau niveau de dialogue et de coopération dans les années à venir.

Ce Plan conjoint de coopération reconnaît notre proximité géographique, notre amitié de longue date et nos relations interpersonnelles, les défis régionaux et internationaux communs auxquels nous sommes confrontés et notre désir de travailler plus étroitement ensemble.

Nous reconnaissons la relation entre la Nouvelle-Zélande et la France en termes de relations extérieures dans le Pacifique et les intérêts communs que cela peut représenter pour la coopération entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande.

Nous reconnaissons l'importance des

United Nations Sustainable Development Goals as a shared horizon for our cooperation in order to improve the lives of our people, region, and planet.

We acknowledge the importance of strong collective action on regional and global issues through commitments to Pacific regional strategies and institutions, including the 2050 Strategy for a Blue Pacific Continent, the Pacific Roadmap for Sustainable Development, the Framework for Resilient Development in the Pacific, the Boe Declaration on Regional Security, the Biketawa Declaration, and the Council of Regional Organisations in the Pacific Agencies.

We acknowledge the will of New Caledonia to strengthen its regional integration through the values of listening, mutual respect and gathering between peoples for a safe, stable and resilient Pacific that New Caledonia carries in the region.

We also consider the four pillars of New Caledonia's future external relations strategy, which are:

- strengthening institutional relations with its Pacific neighbours,
- bringing together and supporting economic exchanges for the benefit

objectifs de développement durable des Nations Unies en tant qu'horizon commun pour notre coopération afin d'améliorer la vie de nos populations, de notre région et de notre planète.

Nous reconnaissons l'importance d'une action collective forte sur les questions régionales et mondiales par le biais d'engagements envers les stratégies et institutions régionales du Pacifique, y compris la Stratégie 2050 du Pacifique pour un continent bleu, la Feuille de route du Pacifique pour le développement durable, le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique, la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, la Déclaration de Biketawa et le Conseil des organisations régionales des agences du Pacifique.

Nous reconnaissons la volonté de la Nouvelle-Calédonie de pouvoir renforcer son intégration régionale au travers des valeurs d'écoute, de respect mutuel et de rassemblement entre les peuples pour un Pacifique sûr, stable et résilient.

Nous considérons également les quatre piliers de la future stratégie des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie que sont :

- le renforcement des relations institutionnelles avec ses voisins du Pacifique,
- le rapprochement et l'accompagnement des échanges économiques au profit des

- of regional economies,
- promoting and enhancing interpersonal links, particularly in areas of shared importance for the region,
 - engaging in the fight against climate change and supporting adaptation to its effects in the Pacific.

We also acknowledge New Zealand's goal of supporting a safe, stable and resilient Pacific, and the enduring principles that underpin New Zealand's overall engagement in the Pacific region.

We recommit to our undertaking in the 2016 Joint Cooperation Plan to increasing two-way trade and increasing opportunities for work and investment, particularly in the areas of construction, standards and qualifications, biosecurity, and tourism.

We acknowledge and reconfirm our shared priority of enhancing people to people links.

We acknowledge our shared ambition to elevate our political relations and be mutually accountable to our shared priorities.

This Joint Cooperation Plan sets out the shared principles and priorities that will

- économies régionales,
- la promotion et la valorisation des liens interpersonnels notamment sur les spécificités régionales,
 - l'engagement dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le Pacifique.

Nous reconnaissons également l'objectif de la Nouvelle-Zélande de soutenir un Pacifique sûr, stable et résilient, ainsi que les principes durables qui sous-tendent l'engagement global de la Nouvelle-Zélande dans la région du Pacifique.

Nous réitérons notre engagement matérialisé dans le Plan de coopération conjoint de 2016 pour accroître le commerce bilatéral et augmenter les opportunités de travail et d'investissement, en particulier dans les domaines de la construction, des normes et des qualifications, de la biosécurité et du tourisme.

Nous reconnaissons et confirmons notre priorité commune d'améliorer les liens entre nos populations.

Nous reconnaissons notre ambition commune d'élever nos relations politiques et d'être mutuellement responsables de nos priorités communes.

Le présent Plan conjoint de coopération énonce les principes et priorités

guide dialogue and cooperation
between the Government of
New Zealand and the government of
New Caledonia, within the scope of its
powers pursuant to Organic Law No.
99-209 of 19 March 1999.

communs qui guideront le dialogue et la
coopération entre le Gouvernement de
la Nouvelle-Zélande et le gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie, dans le
champ des compétences qui lui sont
dévolues en application de la loi
organique n° 99-209 du 19 mars 1999.

PARTNERSHIP PRINCIPLES

PRINCIPES DU PARTENARIAT

Under this Joint Cooperation Plan, New Zealand and New Caledonia will work collaboratively to:

- Support a stable, secure and prosperous Pacific region through strong cooperation, striving for actions that have mutual benefit as well as for the good of present and future generations,
- Foster approaches that protect the health of people, of the environment and biodiversity of our islands; and encourage inclusive societies, democratic institutions, the rule of law and respect for human rights,
- Develop a deeper understanding of our respective interests and priorities in governance, risk prevention and management, economic and human development, and regional matters, and seek closer alignment as appropriate,
- Maintain ongoing open communication at all levels to ensure effective, flexible cooperation and coordination across our relationship,

Dans le cadre de ce Plan conjoint de coopération, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie travailleront en collaboration pour :

- Soutenir une région du Pacifique stable, sûre et prospère grâce à une coopération solide, en s'efforçant d'agir pour un bénéfice mutuel ainsi que pour le bien des générations présentes et futures,
- Favoriser des approches qui protègent la santé des populations, de l'environnement, et de la biodiversité de nos archipels ; et encourager les sociétés inclusives, les institutions démocratiques, l'état de droit et le respect des droits de l'homme,
- Développer une meilleure compréhension de nos intérêts et priorités respectifs en matière de gouvernance, de prévention et de gestion des risques, de développement économique et humain et de questions régionales, et rechercher un alignement plus étroit le cas échéant,
- Maintenir une communication ouverte et continue à tous les niveaux pour assurer une coopération et une coordination efficaces et flexibles tout au long de

- Engage early on and strive for predictability in matters that may have implications for each other,
 - Foster mutual accountability for our shared priorities.
- notre relation,
- S'engager dès le début et rechercher la prévisibilité dans les sujets qui pourraient avoir des implications pour chacune,
 - Favoriser une responsabilité mutuelle pour nos priorités communes.

PRIORITY AREAS FOR COOPERATION

DOMAINES PRIORITAIRES DE COOPÉRATION

Guided by our shared values and principles, New Zealand and New Caledonia will elevate our cooperation over the period 2024 to 2027 in the following priority areas.

Guidées par nos valeurs et principes communs, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie renforceront leur coopération au cours de la période 2024 à 2027 dans les domaines prioritaires suivants.

Institutional cooperation

Deepening our political relationship through the following actions:

- Increasing high level official and ministerial engagement,
- Strengthening links between our government institutions and public services, particularly in the areas of good governance, public policies to combat and adapt to climate change,
- Continuing the sharing of information on our respective interests and priorities in regional matters.

Coopération institutionnelle

Approfondir nos relations politiques à travers les actions suivantes :

- Accroître l'engagement des hauts fonctionnaires et des membres du gouvernement,
- Renforcer les liens entre nos institutions gouvernementales et les services publics, en particulier dans les domaines de la bonne gouvernance et des politiques publiques de lutte et d'adaptation au changement climatique,
- Poursuivre le partage des informations sur nos intérêts et priorités respectifs en matière régionale.

Trade and economic cooperation

Building mutual economic and cultural resilience and sustainable and inclusive economies through the following actions:

Coopération commerciale et économique

Construire une résilience économique et culturelle mutuelle et des économies durables et inclusives à travers les actions suivantes :

- Sharing our objectives for economic resilience, and sustainable and inclusive economies. Deepening our mutual understanding of the benefits of and challenges to increasing and diversifying two-way trade,
 - Harmonising normative and qualification standards, evaluating the reduction of trade barriers and obstacles to realising sustainable and inclusive economies, within the framework of the international commitments of the partners,
 - Developing inclusive trade and economic development to benefit all our communities, and across the Pacific region.
- Partager nos objectifs de résilience économique et d'économies durables et inclusives. Approfondir notre compréhension mutuelle des avantages et des défis de l'augmentation et de la diversification des échanges bilatéraux,
 - Harmoniser les standards normatifs et de qualification, et étudier la réduction des barrières commerciales ainsi que des obstacles à la réalisation d'économies durables et inclusives, dans le cadre des engagements internationaux des partenaires,
 - Développer le commerce et le développement économique inclusifs au profit de toutes nos communautés, et plus largement au sein de la région Pacifique.

People-to-people connections

Strengthening our people to people links through the following actions:

- Strengthening links in education and technical and professional training,
- Strengthening sporting, cultural, and creative links with a particular focus on our shared priorities in human rights, gender equality, social inclusion, traditional knowledge and culture, and environmental protections,

Liens entre les populations

Renforcer les liens entre nos populations par les actions suivantes:

- Consolider les liens dans l'éducation et la formation technique et professionnelle,
- Valoriser les liens sportifs, culturels et créatifs avec un accent particulier sur nos priorités communes en matière de droits de l'homme, d'égalité des genres, d'inclusion sociale, de connaissances et cultures traditionnelles et de protection de l'environnement,

- Realising the benefits of the New Zealand - France Working Holiday Scheme by increasing the number of young people from New Caledonia taking up 12 month Working Holiday Visas.
- Reconnaître les bienfaits du programme vacances-travail Nouvelle-Zélande - France en augmentant le nombre de jeunes calédoniens bénéficiaires des visas vacances-travail de 12 mois.

SHARED UNDERSTANDINGS

COMPRÉHENSIONS PARTAGÉES

In order to give practical effect to our ambitions, New Zealand and New Caledonia hold each other mutually accountable of the implementation of this Joint Cooperation Plan.

Afin de concrétiser nos ambitions, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie sont mutuellement responsables de la mise en œuvre de ce Plan conjoint de coopération.

To achieve this we will work together in the following ways:

Pour y parvenir, nous travaillerons ensemble de la manière suivante :

- Support for high level bilateral visits and consultations on issues of mutual interest,
- Annual New Caledonia and New Zealand officials-level talks based on a roadmap to discuss progress made in areas set out in this Joint Cooperation Plan.

- Appui aux visites et consultations bilatérales de haut niveau sur des questions d'intérêt commun,
- Dialogues annuels au niveau des fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie et de la Nouvelle-Zélande sur la base d'une feuille de route pour échanger sur les progrès réalisés dans les domaines définis dans le présent Plan de coopération conjoint.

The cooperation targeted by this Joint Cooperation Plan will begin on the date of its signature. Any jointly approved amendment to the priorities, objectives, or principles will be decided by both Partners in writing.

La coopération prévue dans le cadre de ce Plan Conjoint de Coopération commencera à la date de sa signature. Toute modification des priorités, objectifs ou principes, approuvée conjointement, sera décidée par écrit par les deux partenaires.

Signed

Signé

at _____
(location)

à _____
(lieu)

on _____
(date)

le _____
(date)

FOR THE NEW ZEALAND GOVERNMENT

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

*The Deputy Prime Minister and Minister
of Foreign Affairs,
Rt Hon. Winston Peters*

*Le président du gouvernement,
M. Louis Mapou*